

Au D. de Brinllin
à Amst. 1672.

opie.

155
569

Monsieur :

J'ay communiqué ce que je desirois, aux Parties pour lesquels
dissimuler j'auoy pouru la hardiesse d'indiquer au p^r de V. Ex^{te}.
de la ~~reception~~^{reue} que il leur a plu m'en faire: ce me requierrit ils
autrefois de vous et m'aida graces tres-humbles, avec priere
de vouloir continuer de leur faire sçavoir les ~~affaires~~ de
M^{rs} bostu et ce qui M. de l'affaire de leur fils, qui
avec eux vous se demeurera tel. Avez-les en obligé.
M. le Duc attend avec impatience le aduiz de V. Ex^{te}.
ne se pouuant imaginer comme de 3. jours il n'en a
receu pas rien. Le m'ay que faire de l'asseur de
la diligence de V. Ex^{te}. qui leur M. pouru cognois: mais
j'ay à leur faire sçavoir que sans doute il y a eu
de l'interception par les chemins, et suis j^{oy}.

580

570.